

**Décision portant nomination de Christophe Héligon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de service UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénope**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3387, intitulée Centre de ressources biologiques Xénope, dont le directeur est Daniel Boujard ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Héligon, Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de service n°3387 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Daniel Boujard